

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n°DB2018/36

Nombres de membres :

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 16

POUR : 16 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le cinq novembre deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 26/10/18

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

Représenté : M. Roland CANIVENQ donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : MODIFICATION DU LOYER D'UN LOGEMENT DE BELLEVILLE SUR BAR

Vu la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » inscrite aux statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/10 du 19/02/18 confiant délégation au Bureau pour fixer les montants des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision / modification / dégrèvement ;

Vu l'avis remis par la commission Habitat Urbanisme lors de sa séance du 19/09/18 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE de diminuer le montant du loyer du logement communal (T5) réhabilité sous maîtrise communautaire situé Place du village à Belleville sur Bar à 470 €
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

